



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{os} 2020-627 ET 2020-628

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 31 août 2020 ont été adoptés les règlements suivants :

RÈGLEMENT N^o 2020-627 POUR LA CONSTITUTION D'UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

L'objet de ce règlement vise la constitution d'un conseil local du patrimoine chargé d'étudier et de soumettre ses recommandations au conseil municipal sur toute question liée au patrimoine culturel et à l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

RÈGLEMENT N^o 2020-628 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'objet de ce règlement vise la constitution du comité de sécurité routière chargé d'étudier et de soumettre ses recommandations au conseil municipal en matière de circulation et de sécurité routière.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 3 septembre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca